



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 9 mai 1997**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 24 Avril 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 12 Mai 1997

**Maison Communale de la Solidarité - Désignation de la maîtrise  
d'oeuvre**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,  
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,  
M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD,  
M. Jacques LAMARQUE

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul  
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, M. Michel GENDREAU, Mme Claire  
MINALI-BELLA, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard  
NEBAS, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia  
LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M.  
Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline  
LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude  
VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Ségolène  
ROYAL, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Robert LEON.  
Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Jean-Michel PASSERAULT.  
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.  
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Jean PILLET.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Christiane ROUSSELLE

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire,

Après examen par la Commission Générale,

La réalisation d'une Maison Communale de la Solidarité s'impose d'autant plus que les difficultés sociales augmentent. L'objectif est de répondre aux besoins de première nécessité des personnes en difficulté (alimentation, vêtement...) en leur offrant à travers le Centre Communal d'Action Sociale, différents services complémentaires dans le double but de maintenir le lien social entre tous les citoyens de notre ville et de les aider vers une insertion qui passe le plus souvent par un emploi en synergie avec les associations caritatives qui accompagnent de manière efficace dans notre ville les plus démunis.

C'est ainsi que l'Espace Restauration Animation porté par le contrat de ville, sera l'un des éléments essentiels de ce projet qui mettrait en outre à disposition d'associations oeuvrant dans le domaine social, et qui le souhaitent, des locaux.

Le secteur de la place du Port souffre aujourd'hui d'un patrimoine ancien dégradé qu'il convient de réhabiliter rapidement.

Pour partie, le patrimoine appartient à la Ville et était antérieurement occupé par la conservation des musées, aujourd'hui installée au Musée d'Agesci. Il constitue donc un lieu d'accueil potentiel pour la maison communale de la solidarité ce d'autant que l'Association Anneaux de l'Espoir est déjà présente sur une partie du site.

Dans cet objectif, il est nécessaire de désigner un maître d'oeuvre pour les phases conception et suivi de réalisation du projet.

Le montant de cette prestation étant estimé entre 450 000 F et 900 000 F TTC, la procédure dite "intermédiaire" s'applique dans ce cas.

Elle implique la nomination d'une commission composée d'élus, de maîtres d'oeuvres et de personnes qualifiées qui aura à se prononcer sur le choix du maître d'oeuvre à partir de critères tels que les références, les moyens, les compétences, le prix, les délais.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser le Maire à lancer la consultation,

- approuver la liste des membres de la Commission à savoir :

- Monsieur le Maire, Président, ou son représentant M. FRAPPIER,

- les 5 délégués, membres de la Commission d'appel d'offres des marchés publics

(MM. GAUDUCHON, SAMOYAU, GENDREAU, PILLET et VITELLINI) ou leurs suppléants (Mme PERRIN GAILLARD, MM. LEON, ALAZARD, ROUILLE, GUERET)

- 2 Maîtres d'oeuvres compétents :

M. le représentant de l'ordre des architectes  
M. DE LINAGE, Architecte du Conseil Général  
M. CHENAIS, Architecte Directeur des Etudes Urbaines de la Communauté de la Ville de la Rochelle

- Des personnalités compétentes en la matière :

M. Le Président du CCAS ou son Représentant  
Mme GAUDUCHON, Présidente Déléguée de l'O.M.A.P.D.S. ou son Représentant  
M. Le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales  
M. Le Directeur du CCAS.

- 2 représentants l'Etat :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des fraudes ou son représentant.  
- Monsieur le Trésorier Principal Municipal ou son représentant.

- autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'oeuvre à intervenir.

## **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)